

JE SOUHAITE AJOUTER DES PANNEAUX SOLAIRES À MON INSTALLATION EXISTANTE



GUIDE DE L'AUGMENTATION DE PUISSANCE DE MON INSTALLATION

TABLE DES MATIERES

Qu'est ce que l'augmentation de puissance ?

Les démarches contractuelles: mon nouveau contrat



Mes factures suite à une augmentation de puissance

Ligne de vie de mes contrats



CONTRAT INITIAL : ma 1^{ère} Facture d'augmentation de puissance

CONTRAT INITIAL : ma 2^{ème} facture et mes factures suivantes



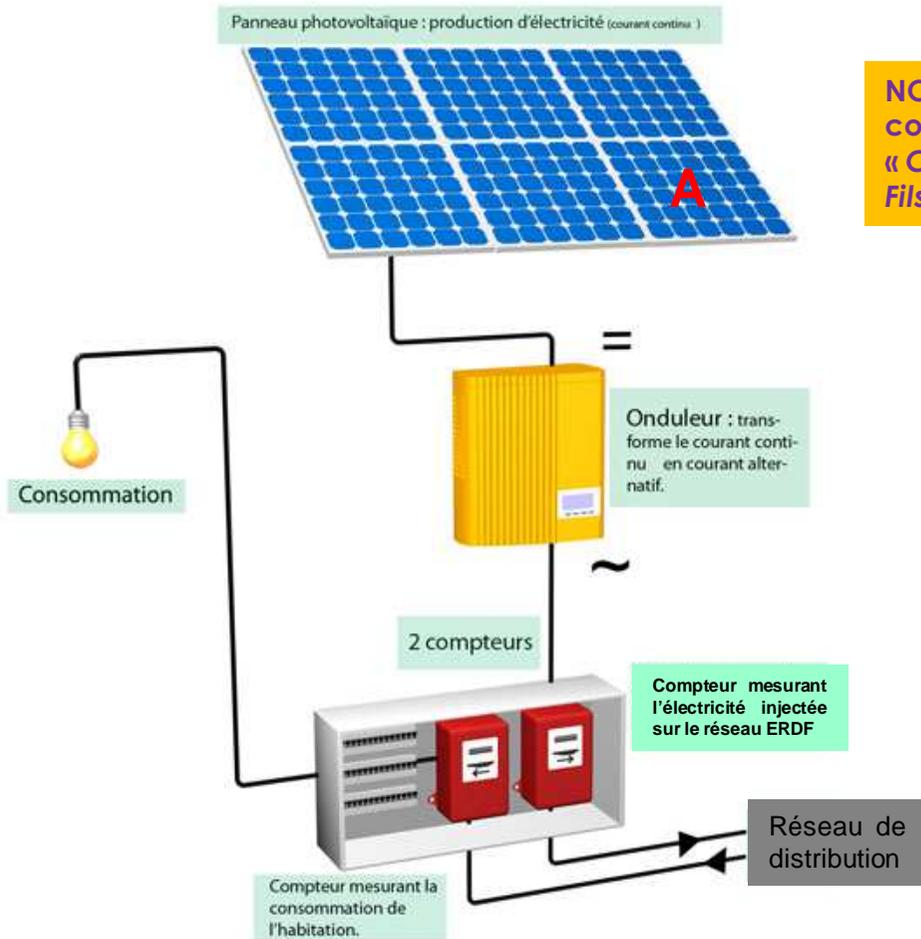
NOUVEAU CONTRAT : MES FACTURES

Modèles de facture

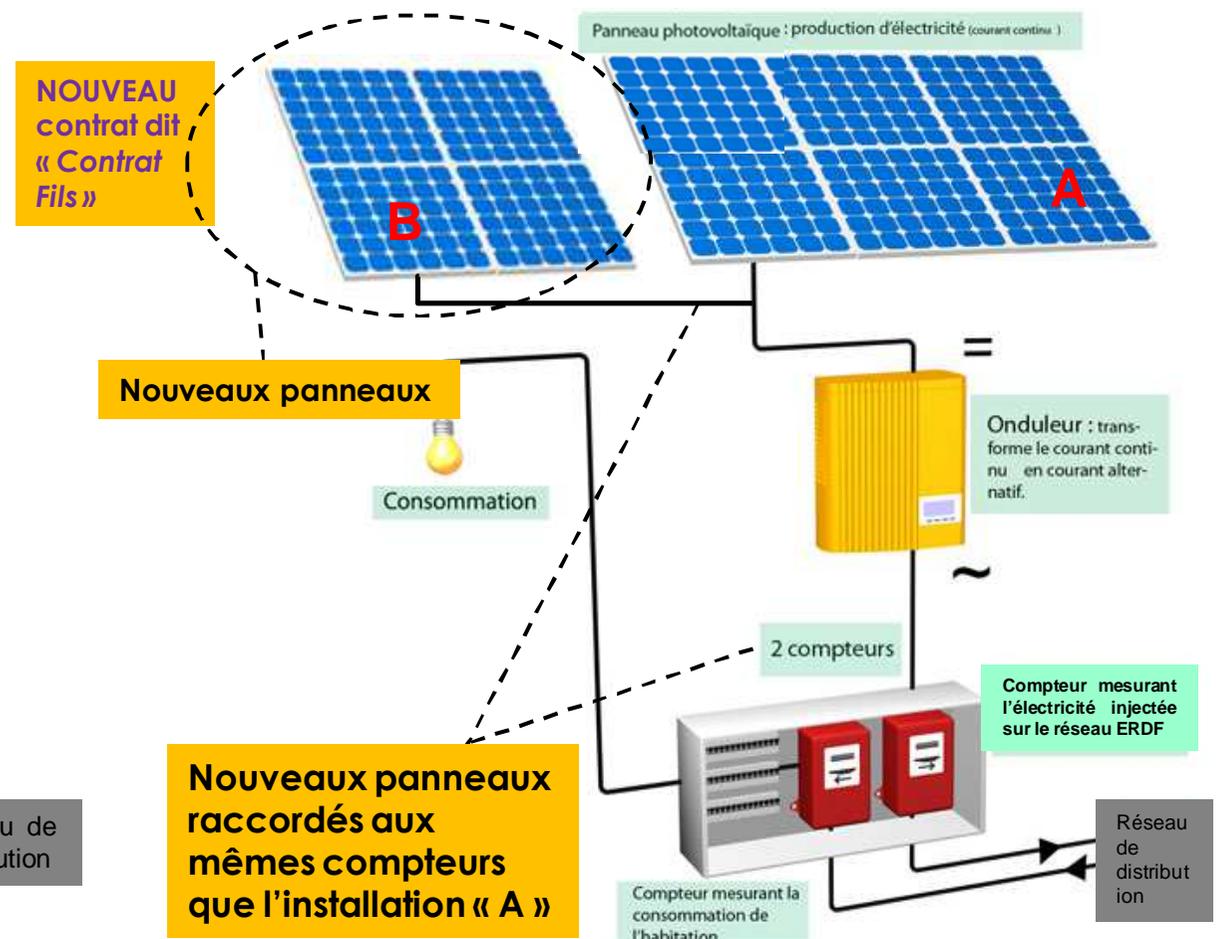
QU'EST QUE L'AUGMENTATION DE PUISSANCE?

- Une augmentation de puissance c'est l'ajout de nouveaux panneaux photovoltaïques sur une installation existante.

Installation « A » avant augmentation de puissance :



Installation A persiste en ajoutant « B » après augmentation de puissance :



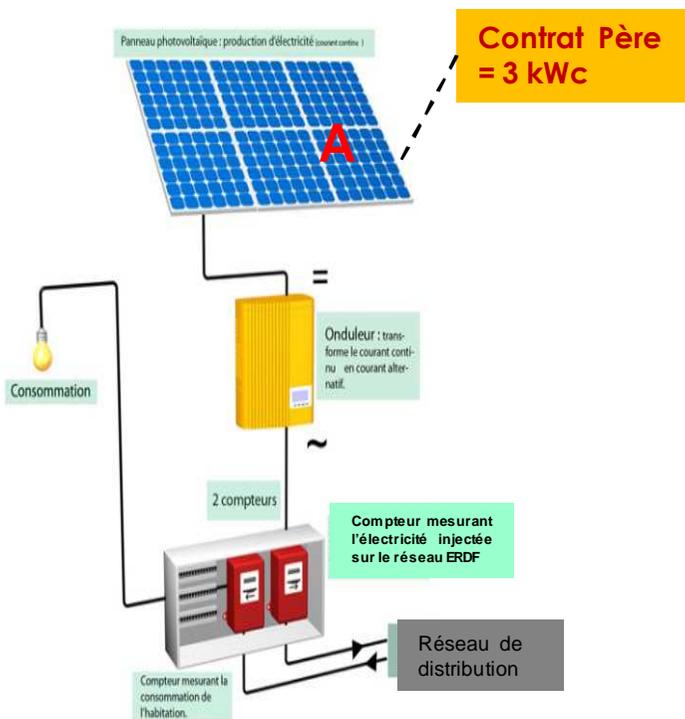
- Les nouveaux panneaux bénéficient d'un contrat / tarif qui dépend de la date de Demande Complète de Raccordement (DCR) différente la plupart du temps de l'installation initiale.
- Pour des raisons économiques ERDF n'impose pas un contrat d'accès au réseau distinct .
- Il faut donc répartir la quantité totale d'énergie mesurée par l'unique compteur sur les deux contrats.
- La règle de répartition retenue est un prorata suivant la puissance de chaque installation.

EDF OA rédige donc :

- un avenant dit d'augmentation de puissance au contrat père pour indiquer que seule une partie de l'énergie produite se réfère à ce contrat
- un nouveau contrat pour la nouvelle installation

LES DEMARCHES CONTRACTUELLES : mon nouveau contrat

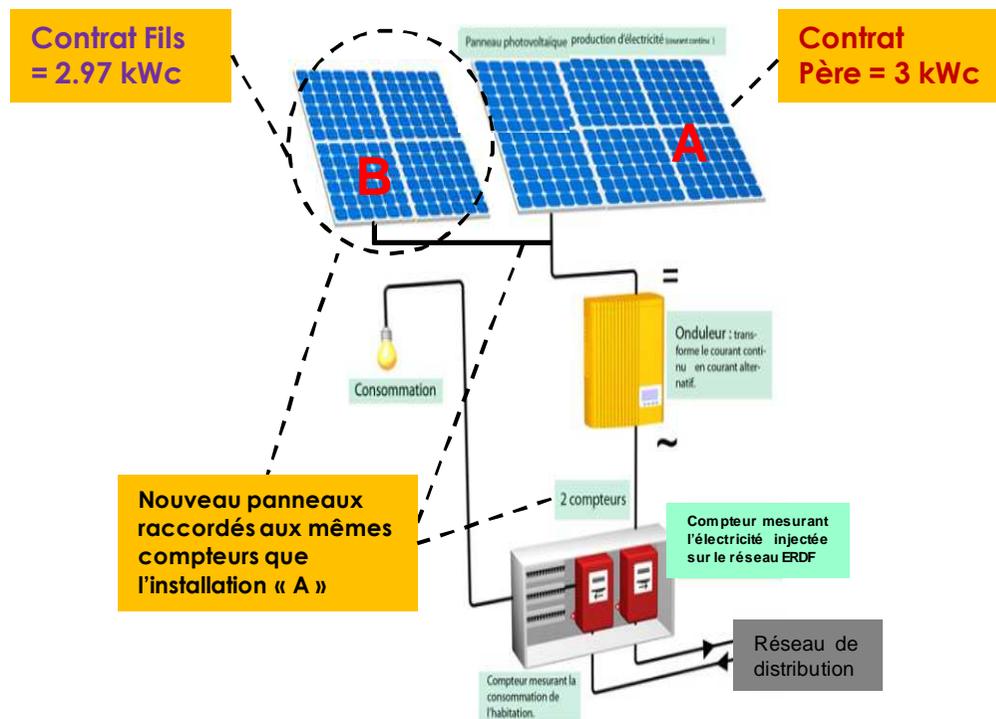
Installation « A » avant augmentation de puissance :



CONTRAT PÈRE
(Ancienne installation de panneaux)
BTA1111111

REALISATION D'UN AVENANT
AUGMENTATION DE
PUISSANCE

Installation A persiste en ajoutant « B » après augmentation de puissance :



CONTRAT FILS
(Nouvelle installation de panneaux)
BTA2222222

REALISATION D'UN NOUVEAU
CONTRAT POUR L'AUGMENTATION
DE PUISSANCE ASSOCIE AU
CONTRAT INITIAL

Pour raccorder les nouveaux panneaux :

ERDF met en place un nouveau raccordement sur le même point de livraison :

Je signe avec ERDF un avenant à mon contrat de raccordement initial (je conserve le même numéro CRAE ou CARD* que celui attribué pour les panneaux déjà installés).

EDF Obligation d'achats rédige :

1 - un avenant à mon contrat d'obligation d'achat initial (relatif aux premiers panneaux installés => **contrat père**)

2 - un nouveau contrat pour l'augmentation de puissance, associé au contrat initial pour les nouveaux panneaux (=> **contrat fils**).

➤ Un pourcentage de répartition de l'énergie livrée au prorata de la puissance de chacune de mes installations est stipulé dans l'avenant et dans le nouveau contrat d'obligation d'achat.

➤ La somme de ces 2 pourcentages de répartition représente 100 % de l'énergie produite par mon installation.

* Si l'augmentation de puissance entraîne un changement de compteur, un nouveau numéro contrat réseau peut être affecté et vient remplacer l'ancien.

Exemple :

Contrat père = 3 kWc

Contrat fils = 2.97 kWc

Puissance totale installée (5,97 kWc)

L'avenant et le nouveau contrat d'obligation d'achat indiqueront le pourcentage de répartition de l'énergie livrée au prorata de la puissance de chaque installation :

- *pourcentage de répartition de l'énergie livrée contrat père = 50.3% = $(3 / 5,97 * 100)$*
- *pourcentage de répartition de l'énergie livrée contrat fils = 49.7% = $(2.97 / 5.97 * 100)$.*

Le total de ces deux pourcentages représentent 100% de l'énergie produite par ces deux installations.

MES FACTURES SUITE À UNE AUGMENTATION DE PUISSANCE

J'ai signé un avenant au contrat d'obligation d'achat initial (**contrat père**) et un contrat fils : la quantité d'énergie produite par mon installation est répartie au prorata pour chaque contrat par l'application d'un pourcentage de répartition (voir exemples ci-après).

Je devrai alors créer ma facture manuellement à partir des document disponibles (voir modèles de facture).

Contrat Père :

1 - Le tarif et les dates de facturation restent inchangées pour mon installation existante. Ils sont inscrit sur mon contrat initial. (**Contrat père**)

Contrat Fils :

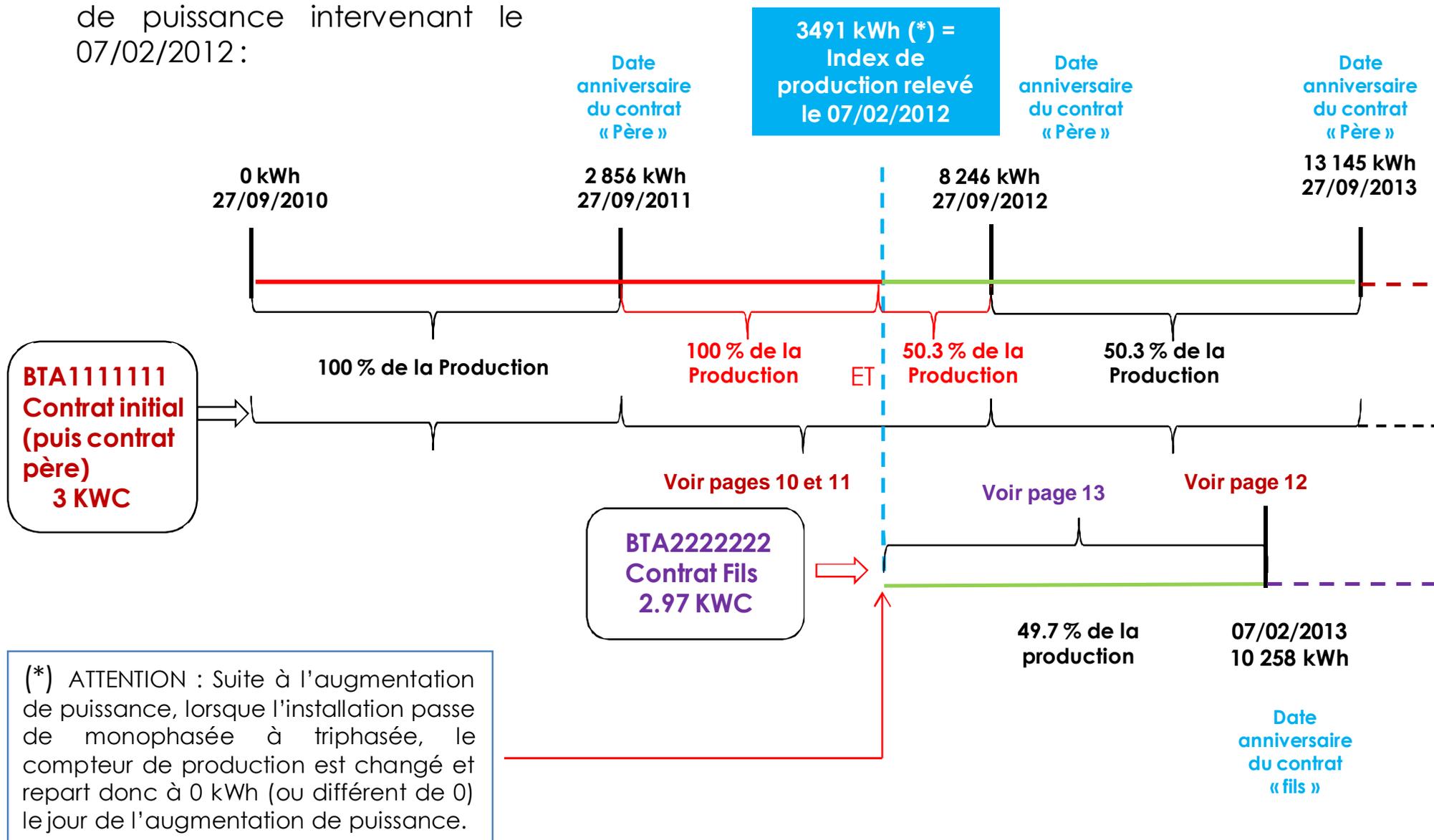
1- Le tarif applicable pour le nouveau contrat (**Contrat Fils**) est celui en vigueur* à la date de dépôt de ma nouvelle demande de raccordement au réseau.

2- Je dois également relever mon index de production à la date de la mise en service de l'augmentation de puissance.

** A SAVOIR! Pour l'application des seuils de puissance de l'arrêté du 4 mars 2011, si la deuxième installation est sur le même bâtiment ou la même parcelle cadastrale que la première. c'est la totalité de la puissance installée (initiale + nouvelle installation) qui est prise en compte pour déterminer le tarif applicable au contrat fils.*

LIGNE DE VIE DE MES CONTRATS

- ❖ Ex : Cas d'une augmentation de puissance intervenant le 07/02/2012 :

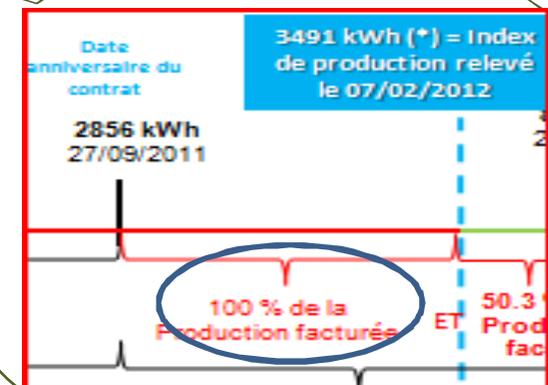


CONTRAT INITIAL : MA 1^{ère} FACTURE 1/2

❖ Celle-ci se décline en deux parties : 1^{ère} partie de la facture avant augmentation de puissance du **contrat père**:

Facture N°	1	Etablie le	
Contrat d'achat photovoltaïque		n°	ETA111111
Période annuelle de facturation		du	27/09/2011
		au	26/09/2012
Coordonnées Producteur	M. XXXXXXXXXXX XXXXXXX	Coordonnées Acheteur EDF	EDF Agence Obligation d'achat Solaire
Détail adresse	XX XXXXX XX XXXXX	Détail adresse	TSA 10295
Code postal Commune	XXXXX XXXXXXX	Code postal Commune	94962 CRETEIL CEDEX
Tél	XX XX XX XX XX	Tél	0891 700 130 (0,225 €/minute + coût opérateur depuis un mobile)
mail	xxxxx.xxxxxxxxx@xxxxxx.xx	mail	OA-SOLAIRE@edf.fr
		site internet	www.edf-oasolaire.fr
		TVA intracommunautaire EDF :	FR03552081317
Adresse du site de production (si nécessaire)		Modalités de paiement :	
Détail adresse	XX XXXXX XX XXXXX	Chèque (nom et adresse)	M. XXXXXXXXXXX XXXXXXX
Code postal Commune	XXXXX XXXXXXX		XX XXXXX XX XXXXX
Compteur de production avant augmentation de puissance, n° :			
Date nouveau relevé du :	07/02/2012	Valeur du nouvel index (P1) :	3491 kWh
Date ancien relevé du :	27/09/2011	Valeur de l'ancien index (P2) :	2856 kWh
		Production (P3 = P1-P2) :	635 kWh
Compteur de production après augmentation de puissance, n° :			
Date nouveau relevé du :	26/09/2012	Valeur du nouvel index (P4) :	8246 kWh
Date ancien relevé du :	07/02/2012	Valeur de l'ancien index (P1) :	3491 kWh
		Production (P5 = P4-P1) :	4755 kWh
		Production x pourcentage de répartition du contrat à savoir 50,3% (P6 = % x P5) :	2392 kWh
Compteur de contrôle de non-consommation (vente en totalité) avant augmentation de puissance, n° :			
Date nouveau relevé du :	07/02/2012	Valeur du nouvel index (A1) :	0 kWh
Date ancien relevé du :	27/09/2011	Valeur de l'ancien index (A2) :	0 kWh
		Consommation Auxiliaires (A3 = A1-A2) :	0 kWh

- **1^{ère} période** : de la date de fin de la dernière facture à la date de l'augmentation de puissance.
- *Ancien index* de production : voir facture N-1.
- *Nouvel index* de production et de non consommation : index relevé le jour de l'augmentation de puissance.
- *Production 1^{ère} période* => facturée à 100% au titre du contrat Père

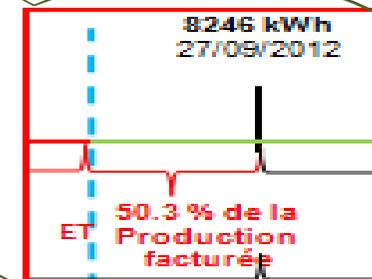


CONTRAT INITIAL : MA 1^{ère} FACTURE 2/2

❖ La 2^{ème} partie de la facture du **contrat père** :

Compteur de contrôle de non-consommation (vente en totalité) avant augmentation de puissance, n° :				
Date nouveau relevé du :	07/02/2012	Valeur du nouvel index (A1) :	0 kWh	
Date ancien relevé du :	27/09/2011	Valeur de l'ancien index (A2) :	0 kWh	
Consommation Auxiliaires (A3 = A1-A2) :			0 kWh	
Compteur de contrôle de non-consommation (vente en totalité) après augmentation de puissance, n° :				
Date nouveau relevé du :	26/09/2012	Valeur du nouvel index (A4) :	0 kWh	
Date ancien relevé du :	07/02/2012	Valeur de l'ancien index (A1) :	0 kWh	
Consommation Auxiliaires (A5 = A4-A1) :			0 kWh	
Consommation Auxiliaires x pourcentage de répartition du contrat à savoir 50,3% (A6 = % x A5) :			0 kWh	
Production de kWh livrés (net des auxiliaires). Pnet = (P3+P6)-(A3+A6) :				3027 kWh
Plafond annuel de l'énergie livrée, donné à l'article 5 du contrat :				4500 kWh
Montant de la facture				
Production livrée en kWh, jusqu'au plafond	3 027 kWh	au tarif de	62,427 c€/kWh	Soit un montant de : 1 889,67 €
Production livrée en kWh, au-delà du plafond		au tarif de		Soit un montant de :
Montant				1 889,67 €
Signature :				

- Compléter le n° du contrat associé (contrat fils)
- **2^{ème} période** : de la date de l'augmentation de puissance à la date d'anniversaire du contrat Père.
- *Ancien index* de production et de non consommation : index relevé le jour de l'augmentation de puissance (ou zéro si le compteur est changé).
- *Nouvel index* de production : index relevé à la date d'anniversaire du contrat par le producteur.
- *Production 2^{ème} période* facturée à 50.3% au titre du contrat père (voir page 5).

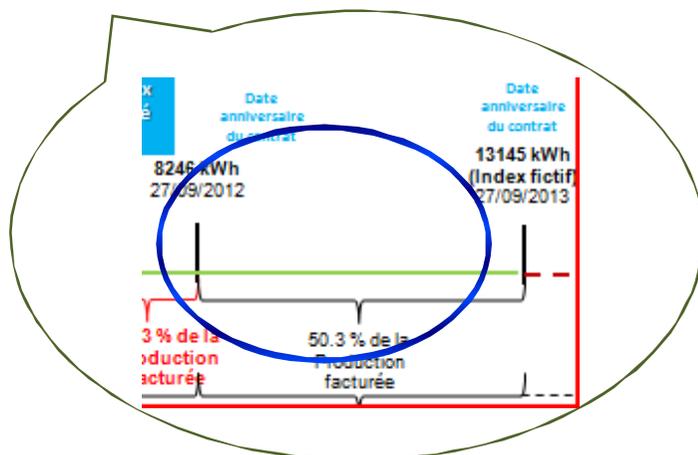


CONTRAT INITIAL : MA 2^{ème} FACTURE ET LES SUIVANTES

❖ La facture du **contrat père**:

- **Période** : entre les deux dates d'anniversaire du contrat.
- *Ancien index* de production et de non consommation : voir facture N-1.
- *Nouvel index* de production et de non consommation : index relevés à la date d'anniversaire du contrat par le producteur.
- *Production totale* => facturé à 50,3% au titre du contrat père. (voir page 5)

• ZOOM ligne de vie :

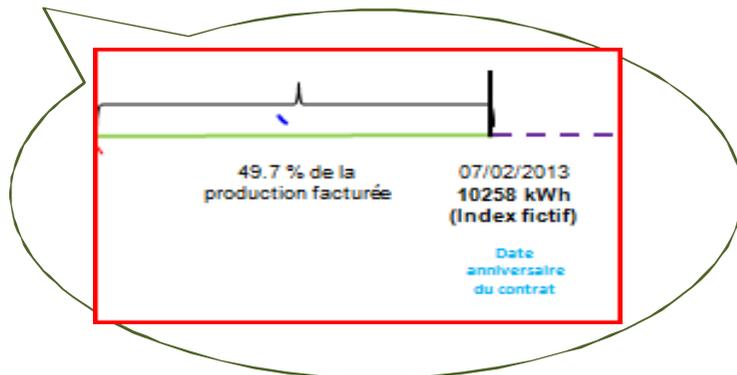


Facture N° 2		Etablie le	
Contrat d'achat photovoltaïque		n° BT41111111	
Période annuelle de facturation du 27/09/2012		au 26/09/2013	
Coordonnées Producteur	M. XXXXXXXX XXXXXXXX	Coordonnées Acheteur EDF	EDF Agence Obligation d'achat Solaire
Détail adresse	XX XXXXX XX XXXXX	Détail adresse	TSA 10295
Code postal	XXXXX XXXXXX	Code postal	94962 CRETEIL CEDEX
Commune	XXXXXXXX	Commune	
Tél	XX XXX XX XXX	Tél	0891700130 (0,225 €/minute + ca0t ap'opérateur depuis un mobile)
mail	XXXXXXXXXXXX@XXXXXX.XX	mail	QA-SOLAIRE@edf.fr
		site internet	www.edf-oasolaire.fr
		TVA intracommunautaire EDF :	FR03552041317
Adresse du site de production (si nécessaire)		Modalités de paiement :	
Détail adresse	XX XXXXX XX XXXXX	Chèque (nom et adresse)	M. XXXXXXXX XXXXXXXX
Code postal	XXXXX XXXXXX		XXXXXXXXXXXXXXXXXX
Commune	XXXXXXXX		
Compteur de production, n° :			
Date nouveau relevé du :	26/09/2013	Valeur du nouvel index (P1) :	13145 kWh
Date ancien relevé du :	27/09/2012	Valeur de l'ancien index (P2) :	8246 kWh
		Production (P3 = P1-P2) :	4899 kWh
Production x pourcentage de répartition du contrat à savoir 50,3% (P4 = % x P3) :			
			2464 kWh
Compteur de contrôle de non-consommation (vente en totalité), n° :			
Date nouveau relevé du :	26/09/2013	Valeur du nouvel index (A1) :	3 kWh
Date ancien relevé du :	27/09/2012	Valeur de l'ancien index (A2) :	0 kWh
		Consommation Auxiliaires (A3 = A1-A2) :	3 kWh
Consommation Auxiliaires x pourcentage de répartition du contrat à savoir 50,3% (A4 = % x A3) :			
			2 kWh
Production de kWh livrés (net des auxiliaires). Pnet = P4-A4 :			
			2462 kWh
Plafond annuel de l'énergie livrée, donné à l'article 5 du contrat :			
			4500 kWh
Montant de la facture			
Production livrée en kWh, jusqu'au plafond	2 462 kWh	au tarif de 63,59 c€/kWh	Soit un montant de : 1 565,59 €
Production livrée en kWh, au-delà du plafond		au tarif de	Soit un montant de :
		Montant	1 565,59 €
		Signature :	

NOUVEAU CONTRAT : MES FACTURES

- **Période** : de la date d'effet à la date d'anniversaire du contrat fils.
- Ancien index de production et de non consommation :
 ✓ Pour la 1^{ère} année : reprendre les index relevés le jour de l'augmentation de puissance.
 ✓ Pour les années suivantes : reprendre les index de la facture N-1.
- **Nouvel index** de production et de non consommation : index relevé à la date d'anniversaire du contrat par le producteur.
- **Production totale** => facturé à 49.7% au titre du contrat fils. (voir page 5)

ZOOM ligne de vie :



Facture N°	1	Etablie le	
Contrat d'achat photovoltaïque		n°	BTA2222222
Période annuelle de facturation		du	07/02/2012
		au	06/02/2013
Coordonnées Producteur	M. XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX	Coordonnées Acheteur EDF	EDF Agence Obligation d'achat Solaire
Détail adresse	XX XXXXX XX XXXXX	Détail adresse	TSA 10295
Code postal	XXXXX XXXXXX	Code postal	94962 CRETEIL CEDEX
Commune		Commune	
Tél	XX XX XX XXX	Tél	0991700130 (0,225€/minute + coût opérateur depuis un mobile)
mail	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	mail	DA-SOLAIRE@edf.fr
		site internet	www.edf-oesolaire.fr
		TVA intracommunautaire EDF :	FR03552041317
Adresse du site de production (si nécessaire)		Modalités de paiement :	
Détail adresse	XX XXXXX XX XXXXX	Chèque (nom et adresse)	M. XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Code postal	XXXXX XXXXXX		XX XXXXX XX XXXXX
Commune			
Compteur de production, n° :			
Date nouveau relevé du :	06/02/2013	Valeur du nouvel index (P1) :	10258 kWh
Date ancien relevé du :	07/02/2012	Valeur de l'ancien index (P2) :	3491 kWh
		Production (P3 = P1-P2) :	6767 kWh
Production x pourcentage de répartition du contrat à savoir 49,7 % (P4 = % x P3) :			3363 kWh
Compteur de contrôle de non-consommation (vente en totalité), n° :			
Date nouveau relevé du :	06/02/2013	Valeur du nouvel index (A1) :	2 kWh
Date ancien relevé du :	07/02/2012	Valeur de l'ancien index (A2) :	0 kWh
		Consommation Auxiliaires (A3 = A1-A2) :	2 kWh
Consommation Auxiliaires x pourcentage de répartition du contrat à savoir 49,7% (A4 = % x A3) :			1 kWh
Production de kWh livrés (net des auxiliaires). Pnet = P4 - A4 :			3362 kWh
Plafond annuel de l'énergie livrée, donné à l'article 5 du contrat :			4455 kWh
Montant de la facture			
Production livrée en kWh, jusqu'au plafond	3 362 kWh	au tarif de 38,8 c€/kWh	Soit un montant de : 1 304,46 €
Production livrée en kWh, au-delà du plafond		au tarif de	Soit un montant de :
			Montant 1 304,46 €
Signature :			

MODELES DE FACTURE

Le service facturation électronique simplifié ne permet pas encore la réalisation des factures dans le cadre d'une augmentation de puissance.

Merci d'utiliser les modèles disponibles sur notre site :

www.edf-oasolaire.fr

RDV dans la rubrique : « évènement sur mon installation »